

Restriction d'accès aux soins en temps de pandémie, n'oublions pas la tuberculose !



Un article rédigé par
Audrey Vanrenterghem et
Julie Renard, avec la collaboration
de toutes les équipes du FARES.

L'arrivée de la Covid-19 sur le territoire belge a rapidement focalisé toute l'attention du corps médical sur ce nouveau virus au détriment d'autres pathologies existantes telles que la tuberculose (TBC) dont la **similitude des symptômes** avec ceux de la Covid-19 rend le diagnostic différentiel encore plus compliqué en pleine crise sanitaire. Et pourtant, **chaque année, environ 1000 nouvelles personnes¹ sont touchées par cette maladie en Belgique dont 70 % sont contagieuses.**

Alors qu'en 2019, 340 cas de TBC sont notifiés à Bruxelles et 224 en Wallonie¹, la crise sanitaire de 2020 semble avoir impacté le nombre de TBC diagnostiquées et se traduit par une **baisse des TBC déclarées**, de 19 % à Bruxelles (276 cas)² et de 9 % en Région wallonne (205 cas)². Cette diminution est essentiellement marquée lors du deuxième trimestre avec 22 % de déclarations en moins à Bruxelles et 33 % en moins en Région wallonne, en comparaison au même trimestre de l'année précédente.

LES OBSTACLES

Avant la crise, le diagnostic et le suivi de cette maladie souvent oubliée s'avéraient déjà parfois difficiles à établir en raison de la **perte d'expertise du secteur médical**. Depuis presque un an, de nouveaux obstacles impactant directement l'accès aux soins sont apparus et n'ont fait qu'aggraver la situation des patients tuberculeux. Parmi ces obstacles, les plus fréquemment rencontrés ont été la **difficulté d'accès** à des examens tels que des radiographies, l'**annulation des consultations** auprès des médecins

spécialistes, la **difficulté d'hospitaliser** des patients atteints d'autres pathologies que la Covid-19. Pour d'autres, les **messages inquiétants des médias** sur la saturation des hôpitaux ont contribué au retard du diagnostic comme le raconte



Photo : Laila Aerts pour Action Damien

l'un des patients dont la TBC a été diagnostiquée tardivement : «*J'ai trainé pour aller chez le médecin parce qu'on nous disait qu'il fallait les épargner*».

À ces contraintes, s'est ajoutée la complexité pour le personnel infirmier des centres de prévention de la tuberculose du FARES (CPT) de réaliser leurs missions de prévention (suivi des cas de TBC – dépistage des contacts) tout en respectant les recommandations de prévention de la Covid-19. Parmi toutes, les plus contraignantes s'avéraient être la **limitation des contacts** et les **restrictions d'accès** aux établissements de soins mettant à mal leur travail. Par exemple, le personnel infirmier des CPT rencontre généralement chaque nouveau patient une première fois alors qu'il est toujours hospitalisé. Cette rencontre peu de temps après l'annonce du diagnostic est une démarche essentielle pour

favoriser l'adhésion thérapeutique du patient. L'inaccessibilité aux institutions de soins pour les visiteurs a ainsi retardé cette première rencontre jusqu'au retour à domicile (-22 % de visites à l'hôpital pour Bruxelles et -57 % pour la Région wallonne lors du 2^e trimestre, en comparaison au même trimestre en 2019).

En quelques semaines, après l'activation du niveau 1 de la phase d'action du plan d'urgence hospitalier le 14 mars 2020³, **plus de 40 patients souffrant de TBC n'ont pas pu consulter leur médecin spécialiste** ou réaliser les examens de suivi impactant directement la qualité de la prise en charge de la TBC. Leurs rendez-vous étaient systématiquement annulés. L'accès au diagnostic a également été mis à mal. Plus d'une dizaine de patients ont confié au personnel infirmier du FARES le parcours difficile

“Le médecin des urgences m'a dit que si mon fils a de la fièvre, c'est qu'il s'agit du coronavirus, qu'ils ne feraient pas plus d'examens et qu'on devait rester chez nous”

pour accéder au diagnostic. Alors qu'ils interpellaient le corps médical pour des atteintes respiratoires, certains d'entre eux n'ont pu bénéficier que d'un test PCR dans le cadre d'un dépistage de la Covid-19, d'autres étaient tout simplement invités à rester chez eux. Présentant des symptômes importants depuis de nombreuses semaines, le père d'un jeune garçon décide de ne plus suivre les conseils de son médecin et de se rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche. Il raconte son désarroi : «*Le médecin des urgences m'a dit que si mon fils a de la fièvre, c'est qu'il s'agit du coronavirus, qu'ils ne feraient pas plus d'examens et qu'on devait rester chez nous (...)* Faites

1 Les données précises sont disponibles dans les registres belges de la tuberculose, sur le site www.fares.be

2 Données provisoires des cas de tuberculose en 2020.

3 Gestion de la capacité hospitalière en Belgique durant la première vague de la pandémie de Covid-19, KCE report 335Bis

des examens à mon fils, il souffre...». Pour le papa de ce jeune patient, la décision des médecins est incohérente «Il faut d'abord examiner la personne avant de dire que c'est le coronavirus». Cet enfant n'a pas pu bénéficier des examens pour diagnostiquer la TBC dans un délai raisonnable, malgré la symptomatologie. Une dame raconte : «Il aura fallu deux mois après ma première visite chez le médecin pour pouvoir faire une radiographie. Et là, ils ont vu que mon poumon gauche était très abimé».

DES SOLUTIONS

De nombreux patients ont rapidement interpellé le personnel infirmier des CPT. L'un d'entre eux fait part de son interrogation : «Il y a d'autres personnes qui sont malades et qui souffrent (...) Ils ne sont pas suivis, ils sont abandonnés et pourtant ils cherchent des appuis (...) Nous, on vous confie notre santé, à vous, professionnels de la santé, si vous nous lâchez comme ça, qui va nous soigner ?». Face à ce constat, **les CPT ont renforcé leurs interventions pour l'accès au diagnostic et le suivi** de chaque patient qui le nécessitait via des appels téléphoniques ainsi que davantage de visites à domicile. Tout en respectant les mesures de prévention de la Covid-19, de nombreuses démarches qui sont assurées en temps normal par les médecins ont été suppléées par les différents CPT. Ils ont par exemple servi de relais entre les médecins et les patients pour permettre à ces derniers d'obtenir leurs ordonnances médicales du traitement antituberculeux ainsi que

“Il aura fallu deux mois après ma première visite chez le médecin pour pouvoir faire une radiographie. Et là, ils ont vu que mon poumon gauche était très abimé”

les prescriptions des prises de sang et des prélèvements bactériologiques. À Bruxelles, la consultation du FARES qui jouit de la présence de pneumologues, a accueilli de nombreuses personnes pour qui le diagnostic de TBC était difficilement réalisable dans le curatif.

DIAGNOSTIC, DÉCLARATION, SUIVI

Pour les patients présentant une symptomatologie de maladie respiratoire, il est encore à craindre à l'heure actuelle que le diagnostic de la

tuberculose soit effacé par une focalisation sur la Covid-19. **Un retard de diagnostic n'est pas sans conséquence**

pour la personne malade qui peut présenter des formes de TBC plus avancées (présence de cavernes pulmonaires) et plus

contagieuses. Alors que les autorités invitent la population à rester davantage à domicile (télétravail, chômage temporaire, cours en distanciel, etc.), des mini-épidémies de TBC au sein d'une même bulle apparaissent.

Une infirmière d'un CPT s'inquiète : «Sur 10 ans de carrière au FARES, c'est la première fois que j'accompagne une famille dont les trois enfants âgés de 7 à 15 ans sont actuellement atteints de tuberculose pulmonaire. Ils étaient tous le temps ensemble pendant le confinement».

La présence de toux, de fièvre et de difficultés respiratoires n'est pas spécifique à la Covid-19 !

Il existe d'autres maladies dont la symptomatologie est semblable. Pour permettre un diagnostic différentiel

entre la Covid-19 et les autres affections respiratoires, il est essentiel de bénéficier d'une prise en charge optimale dès la première consultation médicale jusqu'à la guérison. Dès lors, à la veille de la Journée Mondiale contre la tuberculose, le FARES souhaite interpeller chaque professionnel du milieu socio-médical afin de les sensibiliser à la tuberculose et aux autres maladies existantes malgré l'épidémie de la Covid-19 «Du jour au lendemain la seule chose importante à diagnostiquer c'était le coronavirus, le reste ils [les médecins] ont oublié».

Un diagnostic précoce, une déclaration rapide auprès des services compétents⁴

et un suivi optimal tout au long de la maladie par les professionnels de la santé sont la pierre angulaire dans la lutte contre la tuberculose.

LE FARES EST PRÉSENT POUR VOUS SOUTENIR

Chargé de coordonner les activités de prévention et de surveillance de la TBC en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale⁵, le FARES asbl collabore avec différents acteurs sociaux et de la santé afin de potentialiser la prévention de la TBC aussi bien pour le **dépistage des contacts** que l'**accès au diagnostic** et au **suivi des patients** atteints de TBC. Le service de Prévention de la Tuberculose du FARES dispose de 5 CPT situés à Bruxelles, Liège, Charleroi, Marche et Namur.

4 Auprès de l'Inspection d'Hygiène via la plateforme MATRA ou par email (pour Bruxelles à notif-hyg@ccc.irisnet.be ; pour la Région wallonne, à surveillance.sante@aviq.be)

5 En association avec la VRGT pour la Région bruxelloise



Centres de prévention de la tuberculose (CPT)

Bruxelles : 02 511 54 01 – cpt.bruxelles@fares.be

Liège : 04 279 30 08 – cpt.liege@fares.be

Charleroi : 071 31 35 04 – cpt.hainaut@fares.be

Marche-en Famenne : 084 32 06 40 – cpt.luxembourg@fares.be

Namur : 081 77 51 02 – cpt.namur-brabantwallon@fares.be

Pour toute question, contactez-nous :

Fonds des Affections Respiratoires

Rue Haute 290-807A, 1000 Bruxelles

Tél. 02 512 29 36 – Fax. 02 512 32 73

prevention.tuberculose@fares.be

www.fares.be